



Demande de rupture contrat de travail pendant annee sabbatique

Par **duval**, le **01/06/2011** à **18:07**

Bonjour,rnrnje suis actuellement en année sabbatique depuis 7 mois, je ne souhaite pas réintégrer mon poste dans 4 mois.rnrnPuis je quitter mon poste en demandant un "licenciement conventionné" ou autre (?). Y'a t il un moyen pour quitter mon poste à mon retour et que je puisse bénéficier du pole emploi et des assedic, est ce quelque chose qui se "négocie" avec l'employeur ? Dois je plutot attendre mon retour ?rnrnMerci!!rnrngaelle (tourdumondiste!)

Par **conseiller du salarié**, le **02/06/2011** à **16:37**

Bonjour,rnrnVous pouvez toujours demander une rupture conventionnelle mais votre employeur est également libre de la refuser (voyez : http://conseillerdusalarie.free.fr/Rupture_Convent.php)rnrnLa rupture conventionnelle donne droit aux allocations chômage.rnRien n'interdit de la négocier durant la suspension de votre contrat de travail pour congé sabbatique.